

Compte-rendu du CSA MEN

du 14 avril 2026

Sommaire :

- Déclaration de la FNEC FP-FO
- Point pour avis : Projet d'arrêté relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, aux commissions paritaires d'établissement, aux commissions paritaires régionales, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat, aux commissions consultatives mixtes et au service de promotion de l'action sociale de l'université de Strasbourg pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026 (DGRH EP26)
- Point pour information : Circulaire relative à l'organisation des Elections Professionnelles du 3 au 10 décembre 2026 - MEN-MSJVA (DGRH EP26)

A retenir :

- Nouveau report de la subrogation, probablement à 2028
- Au lieu de répondre aux revendications d'augmentation des salaires, au blocage du prix de l'essence, à l'augmentation des frais de déplacement, le ministère n'évoque qu'une réflexion pour accélérer les remboursements de frais de déplacements
- Elections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026 :

Rappel des [Note d'inFORMations FNEC FP-FO] Elections pro 2026

note n°1 - Calendrier des opérations **le 11/03/2026 à 14h06**

note n°2 - Spécial AEFÉ et appel à nos syndicats pour le cahier des votants **le 26/03/2026 à 15h06**

note n°3 - Electeurs & éligibles (EN, JS, ESR, Privé) – Nombre de représentants – Liste électorale **le 14/04/2026 à 16h28**

Déclaration de la FNEC FP-FO au CSA MEN du 14 avril 2026

Monsieur le Ministre,

Vous souhaitez faire participer les organisations syndicales à des ateliers prospectifs concernant la « Baisse démographique et l'anticipation des évolutions de l'offre scolaire. »

Plutôt que de répondre aux revendications des personnels et des parents qui se mobilisent partout en France contre la suppression des 4000 postes d'enseignants, dans les écoles, dans les collèges et les lycées, contre le budget d'austérité 2026 de votre gouvernement, le ministre souhaite préparer le terrain à un plan pluriannuel de suppressions de postes d'ici 2030.

Les classes sont pourtant surchargées avec plus d'un quart des écoles à plus de 25 élèves de moyenne, des collèges avec des classes à 30 ou plus, 35 en lycée. Le non-remplacement est devenu la norme.

L'OCDE reconnaît que le nombre moyen d'élèves par classe est supérieur à la moyenne européenne.

L'École manque de tout, le budget de guerre et d'austérité va provoquer une saignée, à laquelle il faudra encore ajouter les postes préemptés pour les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS).

En effet, au lieu d'ouvrir les postes et les places nécessaires dans les classes et les structures spécialisées (au moins 30 000 places manquantes), les PAS substituent du « coaching » à une réelle prise charge des élèves et aucun poste n'est budgété pour financer ces PAS. Ce sont donc 1033 postes supplémentaires qui vont être supprimés.

Les AESH et les AED sont en nombre insuffisant. Les services de gestion croulent sous la surcharge de travail. Le nombre de PsyEN, personnels infirmiers et assistants sociaux est loin de répondre aux besoins dans le second degré alors que les orientations ministérielles organisent le glissement de certaines missions vers le premier degré.

Contrairement à ce que vous prétendez, ce programme de destruction de l'École publique n'a rien à voir avec la baisse démographique – qui permettrait de faire baisser le nombre d'élèves par classe – mais a tout à voir avec la rallonge de 36 milliards d'euros que votre gouvernement prévoit d'allouer aux dépenses de la défense d'ici 2030.

Monsieur le Ministre,

Notre fédération n'a pas décidé d'acter le budget d'austérité 2026. Elle ne participera pas non plus à cette opération qui vise à planifier les suppressions de postes, les fermetures d'écoles et d'établissements scolaires pour les prochaines années.

Nous continuons à être aux côtés de nos collègues, des parents, et de la jeunesse pour dire non à cette politique d'austérité dont le but est de réduire le budget de l'école afin d'augmenter sans fin celui de la défense comme financer immédiatement la plateforme France Munitions à plus de 8,5 milliards d'euros.

Nous continuerons à être aux côtés de tous ceux qui refusent cette marche à la guerre et notamment de la jeunesse qui n'accepte pas la militarisation de l'École et refuse le tri de Parcoursup.

En conséquence, la FNEC FP-FO ne participera pas à l'atelier prospectif sur le sujet "Baisse démographique et anticipation des évolutions de l'offre scolaire" prévue au ministère le mardi 21 avril qui n'a pas d'autre objectif que d'associer les organisations syndicales aux suppressions de postes que vous projetez.

La marche à la guerre s'accompagne d'une marche à l'autoritarisme et à la répression d'Etat. La FNEC FP-FO exige le retrait définitif du projet de loi Yadan qui vise à criminaliser toute critique de l'Etat

d'Israël et sera présente avec ses Unions départementales FO devant l'assemblée nationale. La FNEC FP-FO demande le retrait du Vademecum "Agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations" qui prépare le terrain aux dispositions de la loi Yadan. Elle s'oppose à la censure d'Etat et à la loi dite « de lutte contre l'antisémitisme » dans l'Enseignement supérieur et la Recherche. Elle combat toute remise en cause de la liberté de conscience et d'expression que les personnels ont justement pour mission d'enseigner à leurs étudiants.

La FNEC FP-FO n'accepte pas ces remises en cause, en particulier alors même que les bombardements israéliens et américains font des milliers de victimes civiles, hommes femmes et enfants en Iran, au Liban et que le génocide palestinien se poursuit. La FNEC FP-FO exige le cessez-le-feu immédiat et réitère son appel à cesser les livraisons d'armes par la France à Israël.

Cette guerre d'agression est le prétexte à une flambée des prix du gaz et des carburants que subissent tous les salariés et agents. Dans cette situation, la FNEC FP-FO, avec sa Confédération, revendique le plafonnement à 1,50 € du prix des carburants. Elle exige également la revalorisation des salaires et des pensions du secteur public ainsi que les barèmes des indemnités kilométriques, de l'ISSR et des frais de déplacement. Les salaires de misère des AESH, à qui on impose des affectations en PIAL et PAS de sorte qu'elles n'aient pas de prise en charge de leurs frais de transport, ne leurs permettent plus de se rendre au travail.

La FNEC FP-FO appelle donc tous les personnels à construire la grève partout et à se réunir pour discuter de sa reconduction pour gagner sur les revendications :

- Annulation de toutes les suppressions de postes
- Création de tous les postes statutaires nécessaires
- Un statut, un vrai salaire pour les AESH et les AED
- Abandon des PIAL et des PAS
- Création de tous les postes spécialisés nécessaires, création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux
- Blocage des prix et augmentation générale des salaires
- Défense du Statut et du cadre national de l'Ecole.

Elections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026

Projet d'arrêté relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, aux commissions paritaires d'établissement, aux commissions paritaires régionales, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat, aux commissions consultatives mixtes et au service de promotion de l'action sociale de l'université de Strasbourg pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026 (DGRH EP26)

Intervention FNEC FP-FO :

FO a refusé de signer les Accords de Bercy, déclinaison pour la Fonction publique de l'ANI et de la loi de 2008 fixant les nouvelles règles de « représentativité syndicale ».

Rappelons que si Force Ouvrière n'a pas signé ces accords, c'est parce qu'ils comportent de nombreux reculs, à commencer par la remise en cause du caractère partiaire des comités techniques partiaires

(CTP) qui deviennent des CT (et désormais CSA). Ces instances ainsi transformées ont été largement vidées de leur substance. Les accords de Bercy stipulent en effet : « *Lorsque les projets dont sont saisis les comités techniques et les conseils supérieurs suscitent une position négative unanime, une deuxième délibération de l'instance sera organisée.* » En clair, dès qu'un seul membre d'un CSA s'abstient, même si le vote contre est majoritaire, inutile de reconvoquer l'instance.

Et sur le vote électronique : si le vote électronique est désormais la norme pour les élections professionnelles, c'est justement parce que sa mise en place a été autorisée par les Accords de Bercy.

C'est donc en toute cohérence, fidèles à nos mandats, que nous voterons contre ce projet d'arrêté comme nous votons contre tous les textes qui déclinent des règles de fonctionnement des élections professionnelles que nous contestons et combattons : Accords de Bercy et loi de transformation de la Fonction publique pour ceux qui nous occupent aujourd'hui.

La FNEC FP-FO réaffirme aussi sa revendication d'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique, de rétablissement des CAP de corps, des CHSCT, et de toutes les prérogatives de ces instances.

Les dérives clientélistes et toutes les pratiques qui méprisent notamment l'égalité de traitement due aux collègues rappellent que le paritarisme issu du statut général de 1946 est la base de la protection des fonctionnaires. Les discussions de la précédente séance de ce CSA sur le Plan handicap illustrent ce constat et les limites des grandes déclarations d'intention de nos ministères sur les questions de Travail et Handicap.

Et dans un contexte où les services croulent sous les surcharges de travail, nous rappelons la nécessité de créer les postes nécessaires pour assurer toutes les missions dans des conditions de travail normales. Nous remercions les services qui, tant au niveau ministériel que dans les académies, sont d'ores et déjà très occupés par la préparation des élections professionnelles, et très sollicités. Tout cela alors que, bien sûr, les opérations habituelles – préparation de rentrée, mouvements de mutation, campagnes de promotion et d'avancement - sont complexifiées par les réformes successives.

Vote du texte :

Pour : UNSA CFDT SNALC
NPPV : CGT
Abstention : FSU – SUD
Contre : **FO**

Point pour information : Circulaire relative à l'organisation des Elections Professionnelles du 3 au 10 décembre 2026 - MEN-MSJVA (DGRH EP26)

La [Note d'inFormations FNEC FP-FO] Elections pro 2026 - note n°3 - Electeurs & éligibles (EN, JS, ESR, Privé) – Nombre de représentants – Liste électorale du 14/04/2026 à 16h28 reprend les éléments essentiels de cette circulaire. D'autres notes de la fédération parviendront (DIC, BV, parcours électeur).